

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Mai 2020

**Présents** : Mmes TREMOUILLOUX Nathalie, GRANDI Sandra, MANSUY Anne, LACROIX Anne, Cécile RODOSSIO et Mrs ARNAUD Rolland, ARNAUD Rémy, BARISONE Sébastien, DUBOIS Dominique, PHILIP Alexander, Jean-Bernard BONNENFANT.

**OUVERTURE DE LA SEANCE D'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL** par Monsieur Rolland ARNAUD, ancien maire et membre le plus âgé, qui constate que tous les nouveaux membres élus sont présents et que les règles spécifiques, en regard de la crise sanitaire sont respectées.

A sa demande les membres confirment la séance à huis clos.

Après avoir rappelé les règles de cette élection, l'ancien maire demande s'il y a des candidats au poste de Maire sachant que lui-même est candidat. Aucun autre candidat.

**En conséquence il est passé au vote**, et Monsieur Rolland ARNAUD recueille 10 voix sur 11.

Le nouveau Maire remercie les membres du conseil, et en sa qualité de nouveau maire, demande à nouveau le huis clos, ce qui est accepté à l'unanimité. Il fait valider ensuite l'ordre du jour, compte-tenu de la situation.

**Il est procédé ensuite à l'élection des Adjoint**, et Monsieur le Maire, après avoir sollicité les membres, propose Monsieur Sébastien BARISONE comme premier adjoint, accepté à l'unanimité, il recueille 10 voix sur 11, et Monsieur Dominique DUBOIS comme deuxième adjoint, accepté à l'unanimité, il recueille 10 voix sur 11.

Après avoir sommairement expliqué les modalités de fonctionnement d'un Conseil Municipal, Madame Sandra GRANDI est nommée secrétaire de séance et quelques points sont abordés avant la nomination des délégués et commissions :

- ➔ Distribution de la Charte de l'Elu
- ➔ Signature de l'autorisation des convocations par mail (retour de la procuration le cas échéant par le même canal)

### **Nomination des commissions et délégués :**

#### **COMMISSION DES FINANCES ET DES SERVICES GENERAUX**

ARNAUD Rolland	MANSUY Anne
PHILIP Alexander	GRANDI Sandra

#### **COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

BARISONE Sébastien	RODOSSIO Cécile
DUBOIS Dominique	GRANDI Sandra

## **COMMISSION TRAVAUX ET EAU POTABLE**

PHILIP Alexander    BONNENFANT Jean-Bernard  
MANSUY Anne        LACROIX Marion

## **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES ET SCOLAIRES**

MANSUY Anne        BARISONE Sébastien  
LACROIX Marion     DUBOIS Dominique

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET MARCHES**

Monsieur ARNAUD Rolland, Président de droit,

### **Les membres titulaires :**

BARISONE Sébastien    BONNENFANT Jean-Bernard  
DUBOIS Dominique      RODOSSIO Cécile

### **Les membres suppléants :**

GRANDI Sandra        ARNAUD Rémy  
TREMOUILLOUX Nathalie    PHILIP Alexander

## **COMMISSION DE CONTROLE LISTE ELECTORALE**

BARISONE Sébastien

## **COMMISSION DE CONTROLE DES IMPOTS DIRECTS**

ARNAUD Rolland        BONNENFANT Jean-Bernard  
GRANDI Sandra        ARNAUD Rémy  
MANSUY Anne        LACROIX Marion

## **GESTION SITE INTERNET**

LACROIX Marion  
PHILIP Alexander  
TREMOUILLOUX Nathalie

## **CCSPVA**

BARISONE Sébastien    Titulaire  
DUBOIS Dominique      Suppléant

## **SDIS**

TREMOUILLOUX Nathalie    Titulaire  
DUBOIS Dominique        Suppléant

## **Fixation des seuils**

Monsieur le Maire propose les seuils suivants :

1 : **500 €** pour les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

2 : **200 000 €** pour la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3 : **20 000 €** pour régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;

4 : **250 000 €** pour la réalisation de lignes de trésorerie.

5 : **90 000 € H.T** pour signer les marchés et les travaux, payer les factures et situations correspondantes.

La délibération est prise à l'unanimité.

## **Convention des Ecoles**

La convention proposée par Remollon fixe à 655€/an/enfant la facturation pour les moyens mis à disposition par la commune, hors versement pour les besoins scolaires au SIVU.

Le Conseil valide cette convention, de même que les tarifications proposées par le SIVU et autorise le maire à signer cette convention.

Il en sera de même par ailleurs pour Rochebrune et Théus.

## **Délégations de signatures et remise des clefs**

Le Maire délègue aux deux adjoints les signatures de la Mairie et chacun reçoit (contre décharge) un jeu de clefs de la Mairie.

## **Compte 2019 et Budget 2020**

Le Maire présente au conseil à la fois le compte de gestion du percepteur et le compte Administratif 2019 de la Commune qui sont parfaitement en phase.

Le compte administratif se solde par un excédent de fonctionnement de 56 K€ avant remboursement en capital des emprunts, soit un autofinancement net de 18 K€. L'investissement 2019 constate les soldes des gros investissements réalisés et le crédit de Trésorerie dans l'attente du remboursement du FCTVA (190k€) remboursé partiellement (15K€) en début d'année.

La TVA attendue en fin 2020 porte sur 207K€.

## **Communes Forestières et ONF**

BONNENFANT Jean-Bernard Titulaire  
ARNAUD Rémy Suppléant

## **Natura 2000**

MANSUY Anne Titulaire  
GRANDI Sandra Suppléant

## **IT 05**

ARNAUD Rolland Titulaire  
GRANDI Sandra Suppléant

## **SYME 05**

BONNENFANT Jean-Bernard Titulaire  
PHILIP Alexander Suppléant

## **RIP / SIVU**

BARISONE Sébastien Titulaire  
MANSUY Anne Suppléant

## **Défense**

DUBOIS Dominique Titulaire  
ARNAUD Rolland Suppléant

Chaque commission et chaque délégué sont nommés à l'unanimité.

Une particularité pour la CCSPVA, le Maire ne souhaitant pas siéger, comme par le passé, il est validé par l'ensemble du conseil que Monsieur BARIOSNE est nommé titulaire et Monsieur DUBOIS suppléant. Ce sont donc eux qui participeront à la nouvelle installation des membres de la CCSPVA.

## **Régime Indemnitaire**

Le Conseil valide à l'unanimité le nouveau barème pour le Maire, 25,5%, et maintient pour les Adjoints le barème en vigueur jusqu'alors 6,60%.

Le Maire se retire est Monsieur Sébastien BARISONE fait voter le compte de gestion et le Compte Administratif qui sont validés à 10 voix.

Le Maire présente ensuite le Budget 2020 qui sera marqué par des charges exceptionnelles dont l'achat des masques...

Le Budget de fonctionnement s'équilibre à 386 745.22€ et l'investissement sera modéré compte tenu du retard pris tant du fait des élections que de la crise sanitaire. L sera orienté vers la voirie et l'acquisition de divers matériel, la réfection (enfin) de l'oratoire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget 2020.

### **Vote 1259 MI**

Les impôts locaux ne bougeront pas à l'exception de l'évolution des bases. La 1259 MI est votée à l'unanimité sans augmentation.

**Tarifs urbanisme de la CCSPVA** proposés sont votés à l'unanimité.

Le Maire fait part ensuite au conseil d'un ensemble d'informations relatives à la vie de la commune depuis le 15 mars jusqu'à ce jour :

Décès de Monsieur Jean-Pierre TOURNIAIRE,  
Nombreuses interventions AEP,  
Masques,  
Café de Pays et commerce multi-services,  
Annulation du festival de Chaillol,  
Polémiques stériles pendant le confinement,  
Dégradations volontaires sur la voie publique,  
Habitats indignes ou insalubres...

La séance est levée à 23h30.

